



Spectacle et Détente : "Le Voyage extraordinaire de Joseph" avec Joseph Cougnasse, à St Georges de Pointindoux

Et si nous sortions prendre un bol de fou rire, Samedi 22 mars 2025 soir,

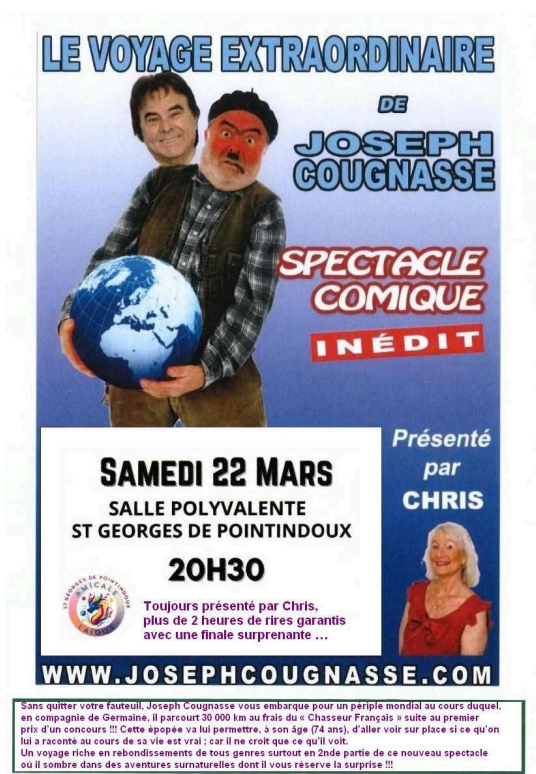
- pour un spectacle humoristique avec Joseph Cougnasse "Le Voyage extraordinaire de Joseph", à St Georges de Pointindoux.

Nombre limité de participants, adhésion obligatoire, dans le respect des règles sanitaires recommandées.

" Sans quitter votre fauteuil, Joseph Cougnasse vous embarque pour un périple mondial au cours duquel, en compagnie de Germaine, il parcourt 30 000 Km au frais du « Chasseur Français » suite au premier prix d'un concours !!! Cette épopée va lui permettre, à son âge (74 ans), d'aller voir sur place si ce qu'on lui a raconté au cours de sa vie est vrai ; car il ne croit que ce qu'il voit.

Un voyage riche en rebondissements de tous genres surtout en 2ème partie de ce nouveau spectacle où il sombre dans des aventures surnaturelles dont il vous réserve la surprise !!!

Toujours présenté par Chris, plus de 2 heures de rires garantis avec une finale surprenante ... [Lire plus ...](#) "



Spectacle avec [Joseph Cougnasse « Le Voyage extraordinaire de Joseph »](#) (Vendée)

Rendez-vous à :

- 19h00, place du Marché, rue du Bout de Ville, La Ferrière.

- 19h30, place Françoise-Dolto, l'Angelmière, La Roche-sur-Yon.

OU 20h00, Salle Polyvalente, 3 Rue de la Fontaine, 85150 Saint-Georges-de-Pointindoux, (46.6446, -1.62118).

Inscription obligatoire avant le lundi 3 mars 2025 (Premiers inscrits, premiers avec une place) :

La Ferrière Jean-Pierre : 09.75.87.31.04 ; La Roche-sur-Yon Philippe : 02 51 46 04 71

Tarifs : Adultes 16,00 € (une consommation incluse), et, covoiturage, La Roche/Yon 2,50 €, La Ferrière 4,50 €
Apporter votre masque.

Adhésion obligatoire : Familiale 15 €, Individuelle 10 € (par chèque à l'ordre de Découvr'Yon).

Page créée le 22/02/2025, modifiée le 22/02/2025

*Le site " <http://decouvr.yon.online.fr> " est créé et géré par les bénévoles de
Découvr'Yon Association de Loisirs et de Détente du Pays Yonnais*